



Réponse du Directeur général à la discussion de son rapport

1. Introduction

La Conférence internationale du Travail est un parlement mondial de travailleurs, d'employeurs et de gouvernements possédant une connaissance sans égal du monde du travail, unis par l'objectif du travail décent pour toutes les femmes et tous les hommes. Nous avons au départ un ordre du jour ambitieux. A la fin de cette Conférence, nous avons le sentiment d'avoir fait œuvre utile. La Conférence s'est montrée véritablement à la hauteur de la mission qui lui était assignée par les orientations qu'elle a fournies sur la façon d'avancer sur la voie de la réalisation de l'objectif du travail décent pour tous et en tant que centre d'échanges et d'apprentissage mutuel. Sur toutes les questions inscrites à l'ordre du jour, les discussions ont été remarquablement constructives et nous pouvons tous être fiers des excellents résultats obtenus à cette 96^e session de la Conférence internationale du Travail.

Ce succès revient pour une part non négligeable au Président de la Conférence, M. Kastriot Sulka, vice-ministre du Travail, des Affaires sociales et de l'Égalité des chances de l'Albanie, et à ses Vice-présidents, M. Carlos Antonio da Rocha Paranhos (gouvernement, Brésil), M. Michel Barde (employeur, Suisse) et M. Marc Blondel (travailleur, France). Leurs compétences et leur efficacité ont largement contribué au succès de cette Conférence.

Tout aussi importante a été l'aptitude des présidents des commissions de la Conférence à diriger et à orienter les débats, à savoir M. Pablo Macedo, M. Johnston Kavuludi, M. Andrew Annakin, M. Jean-Jacques Elmiger, M. Sérgio Paixão Pardo, M. Nigel Campbell, M. Gylfi Kristinsson, et les membres de leur bureau. Enfin, je tiens à saluer l'extraordinaire aptitude de M. Membathisi Mdladlana non seulement à diriger l'année dernière les travaux du Conseil d'administration mais aussi à gérer, avec les membres de son bureau, les affaires de la Conférence cette année avant l'élection du Président.

Je ne peux que constater avec regret que tous les noms que je viens d'énumérer commencent par «Monsieur». Il s'agit là d'un rappel extrêmement clair de l'objectif qui est le nôtre, à savoir instaurer l'égalité entre les sexes, avant tout au sein de cette assemblée mondiale tripartite. Les femmes ont représenté 24,3 pour cent de l'ensemble des délégués accrédités à la Conférence, un pourcentage identique à celui de l'année dernière. Je partage l'opinion de la Commission de vérification des pouvoirs qui déplore vivement une participation bien trop faible des femmes.

Il est néanmoins encourageant de relever que 33 délégations comprenaient au moins 40 pour cent de femmes, et je tiens à les citer: Autriche, Barbade, Belize, Bolivie, Bosnie-

Herzégovine, Botswana, Canada, Comores, Costa Rica, Croatie, Danemark, Estonie, Etats-Unis, Finlande, Grèce, Guatemala, Guinée, Irlande, Italie, Jamaïque, Lituanie, Monténégro, Namibie, Saint-Kitts-et-Nevis, Sao Tomé-et-Principe, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suriname, République tchèque, Timor-Leste et Trinité-et-Tobago.

Cette année, la Conférence a été exceptionnellement honorée et inspirée par la présence de sept dirigeants mondiaux venus de tous les coins du monde pour affirmer leur adhésion sans réserve à l'Agenda du travail décent de l'OIT. Trois d'entre eux, les Présidents du Chili, du Ghana et du Sénégal, ont jadis été emprisonnés en raison de leurs opinions politiques et sont sortis de prison raffermiss et encore plus attachés aux valeurs et aux idées démocratiques. Deux d'entre eux, le Premier ministre de la Jamaïque et le Président de Sri Lanka, qui étaient d'anciens ministres du Travail, ont eu véritablement l'impression de revenir chez eux au BIT. Nous avons également eu l'honneur d'accueillir les premières dirigeantes de certains pays.

Dans son discours à la Conférence, M^{me} Michelle Bachelet, Présidente du Chili, a souligné que le monde en est arrivé au point où «le travail décent est une obligation essentielle pour chaque pays, un impératif éthique pour chaque nation», une période où il est nécessaire de «donner forme à la dimension sociale de la mondialisation». La vie de M^{me} Bachelet ayant été marquée par la lutte pour la justice sociale, il n'est pas étonnant que dans l'exercice de ses fonctions elle se soit surtout employée à réformer la protection sociale, en améliorant notamment la sécurité sociale, la santé, l'éducation et en luttant contre la pauvreté. Comme elle nous l'a dit, avec le retour de la démocratie au Chili en 1990, «nous construisons un nouveau modèle social qui conjugue croissance et égalité, progrès et justice sociale». La Présidente Bachelet a indiqué comment une vérité fondamentale – aucune croissance économique durable n'est possible sans justice sociale – peut se traduire par des mesures concrètes.

Nous avons eu également le privilège d'écouter le discours de M. John Kufuor, Président de la République du Ghana et président de l'Union africaine. Rappelant que les chefs d'Etat et de gouvernement africains qui ont participé au Sommet extraordinaire de l'Union africaine sur l'emploi et la réduction de la pauvreté en Afrique, tenu à Ouagadougou en septembre 2004, ont approuvé sans réserve l'Agenda du travail décent, le Président Kufuor a déclaré que cet agenda peut jouer un rôle décisif en assurant la dignité humaine à un moment où l'Afrique connaît une renaissance. En mettant en évidence le fait que «l'Afrique est déterminée à s'engager sans hésiter avec le reste du monde dans un jeu où tout le monde serait gagnant», il a cité les principaux signes politiques et économiques récents de la «renaissance de l'Afrique», y compris l'élection pour la première fois à la tête d'un pays d'Afrique d'une femme, M^{me} Ellen Johnson-Sirleaf, à la présidence du Libéria, qui a elle-même été reçue comme invitée d'honneur à la session de l'année dernière de la Conférence internationale du Travail.

Notre troisième invité d'honneur, Son Altesse Shaikh Salman bin Hamad Al-Khalifa, Prince héritier et président du Conseil de développement économique du Royaume de Bahreïn, nous a tous invités instamment à «travailler ensemble en faveur d'une mondialisation juste» et a ajouté: «nous devons aborder les quatre piliers de l'Agenda du travail décent, à savoir la création d'emplois, en premier lieu et avant tout, mais aussi la garantie qu'il y ait des droits associés à ce travail, que la protection sociale soit étendue, et que les possibilités de dialogue et de règlement des différends soient accessibles à tous». Il a déclaré avec éloquence que «peu de choses ont autant d'importance pour l'homme que le sens de la dignité. C'est la dignité humaine et la volonté de la favoriser qui doivent guider l'action de l'OIT.» Le Prince héritier a indiqué que son pays est favorable au dialogue social et à des «solutions concrètes» soutenues par le gouvernement, le secteur privé, les syndicats et les organisations non gouvernementales. Il a recommandé la tenue d'un sommet du dialogue social qui couvrirait la vaste région de l'Asie, y compris les pays du Golfe.

La Conférence a accueilli la première femme Premier ministre de Jamaïque et ancienne ministre du Travail, M^{me} Portia Simpson Miller, qui a déclaré que l'Agenda du travail décent «commence par la conviction très claire qu'il faut placer les gens au centre du développement national» et l'a qualifié de «voie royale qui mène à un monde au service de tous, hommes, femmes et enfants». Appelant l'attention sur le danger d'un «tsunami humain de frustration, de rage et de rébellion» si nous n'abordons pas la question de la pauvreté de façon décisive, elle a souligné l'importance de parvenir à un travail décent, qu'elle a qualifié d'«impératif global». M^{me} Simpson Miller a aussi évoqué l'importance de la création d'emplois et l'expérience de la Jamaïque, dans les termes suivants: «Notre programme économique vise en priorité une croissance économique créatrice d'emplois et, de fait, nous connaissons aujourd'hui le taux de chômage le plus faible de notre histoire récente.»

Le Président de la République du Sénégal, M. Abdoulaye Wade, nous a honorés de sa présence et de son discours lors de la Conférence. Soulignant l'interdépendance très étroite entre développement économique et développement social, il a déclaré que le travail décent est le seul moyen d'atteindre ce double objectif. Le Président Wade a aussi insisté, cependant, sur la nécessité d'«une mondialisation responsable où sont appliquées les règles d'équité et de justice» et a indiqué que «l'Afrique a la vocation et la capacité de générer les conditions de son développement économique et social, et de faire face avec optimisme aux réalités de la mondialisation». A l'instar du Président Kufuor, il a exprimé sa confiance dans le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et dans l'unité de l'Afrique pour relever les défis de la mondialisation.

La Conférence a eu l'honneur d'accueillir Son Altesse Royale Felipe de Borbón, Prince des Asturies, qui a souligné la nécessité d'«humaniser» les changements économiques et de veiller à ce que la mondialisation offre «de véritables avantages pour tous». Il s'est déclaré pleinement favorable à l'Agenda de l'OIT en soulignant que «le travail décent est le meilleur moyen de mettre fin au sous-développement, à l'exclusion et à la marginalisation». Il a ajouté que, «avec l'engagement de tous en faveur du travail décent, nous apporterons notre meilleure contribution pour éliminer la pauvreté et défendre la dignité». Le Prince Felipe nous a assurés une nouvelle fois de l'appui de l'Espagne et des liens de coopération que ce pays maintient avec l'OIT depuis sa création «afin de renforcer le progrès économique et social de tous les peuples».

Le dernier invité d'honneur que nous avons reçu le jour de la clôture de la Conférence a été le Président de la République socialiste démocratique de Sri Lanka, M. Mahinda Rajapaksa, qui a qualifié l'Agenda du travail décent d'«essentiel dans la vie des gens». Indiquant qu'«un travailleur, qu'il travaille dans le secteur de l'agriculture, dans l'industrie, dans le secteur commercial ou dans tout autre secteur, est au cœur du développement», le Président Rajapaksa s'est engagé à continuer «de veiller à nos institutions démocratiques, de les développer et d'améliorer la vie des travailleurs». Il a également souligné l'importance d'un «dialogue social reposant sur le concept du tripartisme» qui «peut contribuer de manière positive et substantielle au développement d'ensemble d'un pays». En tant qu'ancien ministre du Travail et ministre des Pêches, le Président Rajapaksa sait parfaitement que «le travail est au cœur des politiques» et que «les objectifs politiques peuvent être atteints par la négociation, le dialogue et le compromis».

2. Le travail décent au service du développement durable

Le thème dominant des débats qui ont eu lieu cette année à la Conférence est le rôle que peut jouer l'Agenda du travail décent de l'OIT en vue de définir pour le monde une

voie du développement qui soit durable sur les plans économique, social et environnemental. Pour M. Fong, ministre des Ressources humaines de Malaisie, «le développement durable devrait reposer sur trois composantes essentielles: la création de richesses économiques, l'amélioration de l'environnement et l'équité sociale». Comme l'a indiqué M^{me} Blinkeviciute, ministre de la Sécurité sociale et du Travail de Lituanie, «nous sommes fermement convaincus qu'il ne peut y avoir de développement durable sans travail décent».

De nombreux orateurs ont exprimé leur appui à la proposition contenue dans mon rapport de cette année concernant une initiative de l'OIT sur des «emplois verts». Il s'agit d'un défi important pour lequel nous devons, selon M. Chen, délégués des employeurs de Chine, «modifier notre approche du développement, créer de nouvelles formes de développement, renforcer la qualité du développement et étudier la voie conduisant à une nouvelle industrialisation qui se caractérise par la technologie, de bons profits économiques, une faible consommation des ressources, une pollution réduite de l'environnement et l'utilisation pleine et entière des ressources humaines».

M. Jennings, secrétaire général de Union Network International, s'est félicité de «la détermination de l'OIT d'entreprendre de grands travaux de recherche et d'orientation sur les emplois verts. Les emplois verts vont de pair avec le respect des normes fondamentales du travail.» Tout en mettant en garde contre le risque que des mesures écologiques servent à dresser des barrières protectionnistes qui entravent les exportations des pays en développement, M^{me} Pillai, déléguée gouvernementale de l'Inde, a soutenu «les questions prioritaires soulignées dans le rapport du Directeur général sur les emplois verts et l'initiative de la transition vers ces emplois, qui met l'accent sur la protection sociale, la formation professionnelle et d'autres mesures visant à faciliter une transition équitable».

Un grand nombre d'orateurs ont relevé avec satisfaction que l'Agenda du travail décent de l'OIT a été largement considéré comme fondamental pour le développement économique et social et qu'il a recueilli un appui politique au plus haut niveau sur les plans national, régional et mondial. M. Sommer, délégué des travailleurs de l'Allemagne, a cité la déclaration du Sommet du G8 adoptée à Heiligendamm le 7 juin 2007, dans laquelle les chefs d'Etat et de gouvernement se sont engagés à «soutenir l'Agenda du travail décent de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et ses quatre piliers d'égale importance: la mise en œuvre effective des normes du travail, en particulier les normes fondamentales du travail de l'OIT, la création d'emplois plus productifs, le développement de systèmes de protection sociale inclusifs et l'appui au dialogue social entre les différentes parties prenantes». M. Matsuno, secrétaire parlementaire pour la santé, le travail et la protection sociale du Japon, a déclaré que le travail décent est «une réaffirmation intégrée du mandat original de l'OIT». M. Plaskitt, sous-secrétaire parlementaire au Département du travail et des pensions du Royaume-Uni, a déclaré que «l'OIT est aussi nécessaire aujourd'hui qu'elle l'était en 1919», mais de même que «les questions sociales ont changé, de même les attentes en matière de responsabilité financière ont évolué».

Plusieurs délégués ont admis que nous nous devons de tenir nos engagements concernant les attentes que nous avons suscitées et ont évoqué les actions entreprises au niveau national pour mettre en œuvre l'Agenda du travail décent. M^{me} Dyson, ministre du Travail de la Nouvelle-Zélande, a souligné que «nous avons manifesté notre appui à l'Agenda du travail décent en lançant au début de cette année un site Web tripartite sur le travail décent qui analyse les progrès accomplis par la Nouvelle-Zélande en vue de réaliser les objectifs du travail décent». M. Francis, délégué gouvernemental de la Trinité-et-Tobago, a évoqué «l'intégration de l'objectif du travail décent dans le cadre national de planification ... qui vise à faire du pays une nation développée d'ici l'année 2020 et qui place la main-d'œuvre parmi les éléments déterminants». De nombreux orateurs se sont aussi fait l'écho de l'opinion suivante de M. Funes de Rioja, délégué des employeurs d'Argentine, s'exprimant au nom du groupe des employeurs: «nous disposons d'un outil

essentiel – le dialogue social et le tripartisme – et d’un objectif fondamental – contribuer à améliorer le monde du travail dans le contexte du processus de mondialisation».

Un grand nombre d’orateurs ont établi un lien entre la discussion à la Conférence sur le renforcement de la capacité de l’OIT d’aider ses Membres à atteindre leurs objectifs dans le contexte de la mondialisation et la contribution de l’OIT à la réforme du système des Nations Unies. M^{me} Guarriello, déléguée gouvernementale de l’Italie, a mis en lumière «le rôle précieux de cette Organisation et la contribution particulière qu’elle peut donner pour améliorer la collaboration et la cohérence entre les organisations internationales dans l’élaboration et la gestion des différents programmes en vue d’une meilleure approche multilatérale de la gestion des défis globaux». Au sujet de cette collaboration, et s’exprimant à l’occasion de la Journée mondiale de lutte contre le travail des enfants, M. Diouf, Directeur général de l’Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture (FAO), a souligné que la contribution de la FAO à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier l’éradication de l’extrême pauvreté et de la faim, «dépend également de l’élimination du travail des enfants dans l’agriculture».

Pour M. Tabani, délégué des employeurs du Pakistan, le contexte de la mondialisation et celui de la réforme du système des Nations Unies exigent une action ferme et ciblée d’une OIT «capable d’exprimer clairement ce qu’elle peut faire pour renforcer le tripartisme». Comme l’a indiqué M. Trotman, délégué des travailleurs de la Barbade, prenant la parole au nom du groupe des travailleurs, l’OIT devrait chercher à occuper «une place prééminente à la table de la famille des Nations Unies». M. Basesgioglu, ministre du Travail et de la Sécurité sociale de la Turquie, a recommandé la «poursuite des efforts accrus qui sont déployés pour renforcer la coordination entre les organisations internationales», dont l’ONU, la Banque mondiale et le FMI. Le secrétaire général de la Commission syndicale consultative auprès de l’Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), M. Evans, a suggéré un nouvel accord de coopération entre l’OIT et l’OCDE «qui étudierait la progression du travail décent dans le cadre des recommandations sur l’aide au développement formulées par le Comité d’aide au développement de l’OCDE».

Quelques orateurs ont souligné combien il importe de mieux comprendre le lien entre commerce et emploi. M^{me} Bitougat, ministre du Travail et de l’Emploi du Gabon, a déclaré: «Il est établi que la mondialisation doit aller de pair avec la justice sociale. Dans cette optique, l’étude conjointe OMC/BIT nous édifie pleinement sur les rapports complexes entre politiques commerciales et politiques de l’emploi. Nous sommes d’avis que notre institution doit poursuivre dans cette voie.» M. Sweeney, délégué des travailleurs des Etats-Unis, s’est également félicité de ce rapport, rappelant que la Fédération américaine du travail et Congrès des organisations industrielles (AFL-CIO) «appuie depuis plus de vingt ans l’établissement d’une corrélation plus étroite entre la croissance de l’emploi et du commerce et le respect des normes internationales du travail ... Nous continuerons de prôner une collaboration entre l’OIT, l’OMC et les autres organisations multilatérales.» M. Müntefering, ministre du Travail et des Affaires sociales de l’Allemagne, s’exprimant au sujet de l’importance de règles sociales pour la mondialisation, a déclaré qu’«une stratégie du travail décent, des normes fondamentales et des normes minimales de protection sociale sont au cœur des préoccupations à l’échelle mondiale». Il a ajouté que «des organisations internationales telles que l’ONU, l’OIT, l’Organisation mondiale du commerce (OMC), la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) devraient renforcer leur coopération». M. Costa, délégué des employeurs du Brésil, a aussi insisté sur l’incidence d’une concurrence accrue sur l’emploi, les entreprises cherchant à augmenter constamment la productivité. «La question la plus importante que devront aborder ces prochaines années les dirigeants partout dans le monde, et en particulier l’OIT, est la façon de concilier la demande irréversible de qualité et de productivité avec la nécessité de créer un nombre suffisant de postes de travail pour

répondre aux besoins des millions de jeunes qui arrivent chaque année sur le marché du travail.»

La nécessité de ralentir ou d'inverser cette tendance à l'aggravation des inégalités sociales au sein d'un même pays tout en continuant de réduire les écarts entre pays a été évoquée par plusieurs orateurs. Nombre d'entre vous partagent l'opinion exprimée par M. Chibebe, délégué des travailleurs du Zimbabwe, selon laquelle «les riches s'enrichissent et les pauvres s'appauvrissent». L'accentuation des disparités de revenu et ce que M. Khan, délégué gouvernemental du Pakistan, a appelé «la répartition inégale des avantages et du coût de la mondialisation» ont été considérées par beaucoup comme une menace pour la stabilité sociale et le développement durable. M^{me} Levitskaya, déléguée gouvernementale de la Fédération de Russie, a partagé les «appréhensions concernant la répartition inégale des revenus entre pays riches et pays pauvres, les inégalités insatisfaisantes en matière d'emploi à l'échelle mondiale, la répartition inéquitable des ressources de main-d'œuvre et la pénurie d'emplois décents, autant d'éléments qui constituent une menace grave pour le développement durable». M. Baalakrishnan, délégué des employeurs de l'Inde, nous a mis en garde contre le fait que, «même en Inde, la superbe croissance de 9 pour cent n'a pu entraîner un recul sensible du chômage. Ce décalage entre 'croissance' et 'création d'emplois' est un sujet de vive préoccupation.» M^{me} Chao, secrétaire du Travail des Etats-Unis, a souligné que «des stratégies économiques fructueuses ouvrent une fenêtre d'opportunité pouvant permettre aux membres les plus pauvres de nos sociétés de progresser et de s'améliorer». Elle a suggéré à l'OIT de «multiplier les travaux de recherche consacrés à la promotion sociale et d'identifier des stratégies visant à l'encourager».

M. Tomada, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale de l'Argentine, a rappelé le rôle du travail en tant que «mécanisme de base de l'insertion sociale». M^{me} Lukiana Mufwankolo, ministre du Travail et de la Prévoyance sociale de la République démocratique du Congo, a déclaré que l'emploi est «non seulement une priorité dans le programme du gouvernement, mais la priorité des priorités». M. Lee, ministre du Travail de la République de Corée, a exposé la stratégie de son gouvernement qui consiste à accélérer la croissance et l'intégration sociale en vue de promouvoir «simultanément l'emploi et la croissance et de trouver un juste équilibre entre croissance et répartition». M. Kearney, de la Fédération internationale des travailleurs des industries du textile, de l'habillement et du cuir, a établi un lien direct entre le développement durable et le versement d'un salaire minimum vital, observant que dans de nombreux pays «le salaire minimum légal ne représente qu'une fraction de ce dont un travailleur a besoin pour vivre décemment».

Maints orateurs ont réaffirmé la nécessité pour chaque société de disposer d'un socle social et ont évoqué les dispositions à prendre à cet effet. M. Hu, vice-ministre du Travail et de la Sécurité sociale de la Chine, a exposé en détail les mesures adoptées récemment pour étendre l'assurance sociale et maladie aux populations des zones rurales et urbaines dans le cadre de l'action gouvernementale visant à relever «les défis graves, notamment comment réduire le chômage, éliminer la pauvreté et protéger les droits fondamentaux et les intérêts des travailleurs pour garantir un développement économique et social harmonieux et un environnement sain». M. Luksic Sandoval, délégué gouvernemental du Chili, a rappelé l'objectif de la Présidente Bachelet de «créer un système de protection sociale qui accompagne les personnes de la naissance à la vieillesse». M. Baah-Duodu, délégué gouvernemental du Ghana, a parlé de l'adoption récente d'une stratégie nationale de protection sociale qui a été «mise en place en tant que cadre d'action pour le gouvernement et la société civile afin de soutenir les plus démunis et d'assurer le respect de leurs droits humains fondamentaux, tels que consacrés dans les instruments internationaux sur les droits de l'homme, ainsi que pour atteindre d'autres objectifs internationaux et nationaux».

Les piliers emploi et protection sociale du travail décent sont des volets essentiels de l'action gouvernementale. N'oublions pas les mots de M^{me} Rounds Ganilau, ministre du Travail, des Relations professionnelles, du Tourisme et de l'Environnement de Fidji, qui a déclaré: «Lorsque les droits fondamentaux relatifs à l'égalité de salaire et à la non-discrimination sont observés, d'autres problèmes liés à l'équité se règlent automatiquement.» Comme il a été indiqué lors de la discussion sur le rapport global, les mesures visant à assurer l'égalité entre hommes et femmes en matière d'emploi et de profession et quant aux avantages de la protection sociale facilitent l'application pratique des politiques de l'emploi et de la protection sociale.

M. Necas, Vice-Premier ministre et ministre du Travail et des Affaires sociales de la République tchèque, nous a rappelé qu'«il incombe aux gouvernements d'évaluer en permanence non seulement leurs politiques sociales et de l'emploi, mais aussi leurs politiques économiques, et en particulier leurs politiques fiscales et budgétaires».

Il convient à ce stade de faire allusion au rôle de l'OIT. Plusieurs d'entre vous ont évoqué le renforcement de la capacité technique de l'OIT dans ses fonctions de recherche et de consultation sur les politiques. M. Funes de Rioja, du groupe des employeurs, a parlé d'une «capacité de recherche fondée sur des observations factuelles», et M. Trotman, du groupe des travailleurs, s'est référé à un «centre d'excellence dans les travaux de recherche et d'analyse». Je constate que plusieurs orateurs m'ont aussi incité, comme je l'ai indiqué dans mon rapport, à revoir nos statistiques du travail ainsi que nos méthodes de mesure des tendances de l'emploi et du chômage et d'autres dimensions du marché du travail.

Plusieurs délégués ont souligné la nécessité de promouvoir les législations du travail et les institutions du dialogue social, mais aussi de les adapter à l'évolution du monde du travail. M. Mogkothu, délégué gouvernemental du Botswana, s'est fait l'écho des vues exprimées par beaucoup en déclarant: «Nous avons toutes les raisons de protéger avec zèle le principe du tripartisme.» En même temps, M. Fazio, délégué des travailleurs de l'Uruguay, a exprimé une opinion commune en soulignant que: «... nous devons continuer à améliorer et à moderniser les relations dans le monde du travail». M. Potter, délégué des employeurs des Etats-Unis, a averti que «le signe le plus manifeste de l'insuffisance des cadres nationaux est la présence d'une économie informelle importante. Un domaine qui ne figure pas parmi les principaux thèmes du rapport du Directeur général est l'urgente nécessité d'aider les Etats Membres à mieux appliquer et faire observer leurs législations et réglementations nationales du travail.»

M^{me} Tzotze-Lanara, déléguée des travailleurs de la Grèce, a exprimé l'opinion suivante, que beaucoup partagent: «Le tripartisme et le dialogue social peuvent favoriser des politiques efficaces et équilibrées.» En effet, nombre de pays cherchent à établir un tel équilibre, comme l'a expliqué M. Bertrand, ministre du Travail, des Relations sociales et de la Solidarité de la France, qui a déclaré: «Il faut rechercher les moyens d'offrir à une main-d'œuvre plus flexible un niveau plus élevé d'emploi et de protection sociale.» Tel a été également le message transmis par M. Spidla, Commissaire européen chargé de l'emploi, des affaires sociales et de l'égalité des chances de l'Union européenne, lorsqu'il a déclaré que «le dialogue social est une composante transversale qui permet de déterminer les formes de flexicurité les plus appropriées pour chaque Etat Membre».

Parmi les nombreux orateurs qui ont communiqué des avancées récentes témoignant de la progression des valeurs et des principes de l'OIT, M. Kika, délégué des employeurs d'Albanie, a déclaré que «le partenariat et le dialogue sont également conformes aux principes de l'économie de marché en raison de leur incidence sur la création d'un environnement productif pour les entreprises et l'investissement». M. Gryshchenko, délégué des employeurs de l'Ukraine, a appelé l'attention sur la nécessité de renforcer le rôle du dialogue social et a souligné que «seules des organisations d'employeurs fortes qui soient politiquement neutres, indépendantes et démocratiques peuvent être des partenaires

sérieux et fiables». M. Le, vice-ministre du Travail, des Invalides et des Affaires sociales du Viet Nam, a mentionné la création récente d'une commission nationale des relations professionnelles chargée de promouvoir le rôle des partenaires sociaux. M. Lekhak, ministre d'Etat, ministre du Travail et de la Gestion des transports du Népal, a expliqué le rôle que jouent les questions sociales et du travail dans le processus de paix en cours dans son pays, qui a débouché sur l'introduction dans la nouvelle Constitution provisoire de la reconnaissance officielle du droit de former des syndicats.

Malgré de telles avancées, nous ne devons pas perdre de vue les enjeux graves que Sir Roy Trotman nous a rappelés avec tant d'éloquence en exprimant ses préoccupations au sujet «... du rôle des travailleurs qui est respecté et salué à Genève où les avantages du dialogue social sont si clairement appréciés, et qui, dans certains pays, est rejeté, méprisé et même écrasé». Ainsi, M. Petriashvili, délégué des travailleurs de Géorgie, a déclaré que, si son pays a ratifié les huit conventions fondamentales, les dispositions du nouveau Code du travail de 2006 ne respectent pas les normes minimales de l'OIT et violent les droits fondamentaux au travail. Les délégués des travailleurs d'un certain nombre de pays ont également fourni des informations sur des cas où des travailleurs n'ont pas été en mesure d'exercer leur liberté d'association, y compris plusieurs cas où des syndicalistes ont perdu la vie.

Je constate avec plaisir que plusieurs d'entre vous ont invité instamment l'OIT à continuer de moderniser son mécanisme d'élaboration des normes. M. Donner, ministre des Affaires sociales et de l'Emploi des Pays-Bas, a indiqué qu'il fallait des «conventions modernes qui établissent des principes et des droits, mais qui laissent le soin aux Etats Membres de les appliquer en fonction des besoins sociaux de leur population». De même, M. Kulundu, ministre du Travail et du Développement des ressources humaines du Kenya, nous a priés instamment de «moderniser et (de) renforcer le système normatif et le mécanisme de contrôle pour pouvoir suivre l'évolution du monde du travail et devenir plus efficace».

Cherchant à lancer de nouvelles formes de dialogue, la Conférence a entendu, dans le cadre d'un Panel de haut niveau sur le tripartisme et le dialogue social, trois contributions décisives et axées sur l'avenir. M. José María Cuevas, président de la Confédération espagnole des organisations d'employeurs, a indiqué que dans son pays «le dialogue social, conçu comme une négociation franche et directe, libre et responsable entre les organisations sociales, volontaires et représentatives, a eu des résultats positifs». M. Guy Ryder, secrétaire général de la Confédération syndicale internationale, a insisté pour que «ces valeurs essentielles que sont le tripartisme et le dialogue social ... trouvent leur place dans toute nouvelle réforme du système des Nations Unies». Il a également exposé la raison d'être de l'«internationalisation du dialogue social» étant donné que, comme il l'a indiqué, dans le contexte de la mondialisation «le dialogue doit avoir lieu au niveau où les décisions sont prises». M^{me} Fernández de Kirchner, membre du Parlement de l'Argentine, a fait un plaidoyer très éloquent en faveur du rôle du dialogue social dans le contexte d'une démocratie. S'exprimant au sujet de l'expérience récente en Argentine, elle a comparé une «économie casino» à un «modèle d'accumulation fondé sur la production et la création d'emplois», un rôle devant revenir à l'Etat et aux partenaires sociaux.

L'engagement pris par les mandants de poursuivre la modernisation du corpus normatif de l'OIT a été encourageant. Au cours de cette session de la Conférence, trois gouvernements (Brunéi Darussalam, République démocratique populaire lao et Monténégro) ont accepté l'instrument d'amendement à la Constitution de l'OIT qui avait été adopté dans cette enceinte en 1997. Avec 97 ratifications, nous nous rapprochons de l'objectif qui est de permettre à la Conférence de déclarer obsolètes les conventions de l'OIT qui ont perdu leur objet. Je tiens à inciter tous les Membres qui n'ont pas encore ratifié cet instrument à le faire dès que possible.

De nombreux orateurs ont évoqué la situation alarmante aux niveaux économique, social et humain qui règne dans les territoires arabes occupés, comme il est indiqué dans mon rapport. M. Luqman, directeur général de l'Organisation arabe du travail, a souligné l'«accélération récente» de la détérioration d'une situation déjà fragile. La ministre de la Main-d'œuvre et des Migrations de l'Égypte, M^{me} Abdel Hady, s'est fait l'écho de l'opinion exprimée par plusieurs orateurs lorsqu'elle a invité l'OIT «à accroître son programme de coopération technique» en vue de contribuer à l'action entreprise pour améliorer la situation des travailleurs dans les territoires occupés. M^{me} Taylor, déléguée des travailleurs du Royaume-Uni, a insisté sur la capacité de «mettre en place une économie qui fonctionne» sans les restrictions imposées par les bouclages. M. Funes de Rioja, délégué des employeurs de l'Argentine, a observé à juste titre qu'«il est temps de faire tous les efforts nécessaires pour instaurer une paix durable, pas seulement pour ceux de la région qui vivent dans une situation difficile mais également pour nous tous, partout dans le monde».

3. Entreprises durables

Je rejoins le président de la Commission des entreprises durables, M. Andrew Annakin, de Nouvelle-Zélande, quand il insiste sur le rôle central que jouent les entreprises dans la recherche de solutions aux défis mondiaux que présente la durabilité économique, sociale et environnementale.

Comme l'ont souligné M^{me} Antje Gerstein, vice-présidente employeuse, et M^{me} Cecilia Brighi, vice-présidente travailleuse, les conclusions de la commission sont tout à la fois équilibrées, complètes et utiles. Elles donnent des indications détaillées sur ce qu'est un environnement favorable à la création d'entreprises durables, un environnement fait de recherche légitime du profit, mais aussi de respect de la dignité humaine, de durabilité de l'environnement et de travail décent. Ces conclusions passent ensuite à l'identification des 17 piliers d'un environnement favorable, avant de présenter les six caractéristiques d'une entreprise durable au niveau de l'entreprise. Des indications sont également données aux gouvernements, aux partenaires sociaux et à l'OIT au sujet de leurs rôles respectifs en matière de promotion des entreprises durables.

J'aimerais remercier ici le bureau ainsi que tous les membres de cette commission pour tout le travail accompli, qui a permis d'obtenir cet excellent résultat. Nous devons maintenant porter notre regard vers l'utilisation et l'application de ces conclusions très utiles que la Conférence a adoptées.

4. Égalité au travail

Lors de votre discussion du rapport global présenté cette année au titre du suivi de la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail, vous avez rappelé une fois de plus l'importance de la Déclaration en tant qu'ensemble de principes et de droits formant un socle universel pour le travail décent dans le contexte de la mondialisation. Ces principes et ces droits agissant en synergie contribuent à la création de sociétés meilleures et sans exclusive. Comme l'a souligné Daniel Funes de Rioja au nom des employeurs «La lutte contre la discrimination et pour l'égalité au travail est nécessaire au respect des autres principes. Tous les principes interagissent les uns avec les autres, il n'y a pas de doute. Si les principes fondamentaux ne sont pas respectés et ne permettent pas à l'être humain de s'exprimer, il ne peut pas y avoir de liberté syndicale ou de liberté de négociation. Il est dès lors illusoire de parler de l'élimination du travail forcé ou de l'éradication des pires formes de travail des enfants.»

De nombreux délégués se sont fait l'écho des propos de M. Saleh, délégué gouvernemental de l'Indonésie, lorsqu'il a souhaité que l'OIT continue à «soutenir les efforts déjà déployés par le gouvernement indonésien ainsi que par les partenaires sociaux».

La discrimination au travail est une question complexe et délicate, multidimensionnelle et ancrée dans les normes culturelles. Les normes de l'OIT fournissent des indications utiles, à compléter par un appui pour renforcer les capacités des gouvernements, des employeurs et des travailleurs en matière d'application des normes. Beaucoup d'entre vous ont insisté sur l'importance de l'information et des campagnes de sensibilisation tant au niveau national qu'à l'échelle régionale et internationale.

Le débat a apporté des éclaircissements importants sur la discrimination au travail. La culture joue un rôle fondamental, mais comme l'a souligné M. Jiang, délégué des travailleurs de Chine, «Nous devons créer une ambiance où règnent la justice, l'égalité, la tolérance, l'harmonie et le respect. ... Nous devons créer des programmes culturels et éducatifs allant dans ce sens, favoriser les échanges entre les différents groupes culturels pour lutter contre la discrimination.» En ce qui concerne les migrations de main-d'œuvre, il suffit de rappeler les propos de M. Roye, délégué des travailleurs de l'Inde: «On a dit à juste titre que le fait que la mondialisation ne crée pas d'emplois là où les gens vivent est l'un des facteurs principaux de la pression migratoire, les gens essayant de trouver du travail ailleurs puisqu'ils n'en trouvent pas dans leur communauté et leur société. Les migrations aux fins de l'emploi sont devenues l'un des principaux secteurs où sévit l'inégalité.»

Beaucoup d'entre vous ont trouvé à la fois encourageants et peu réjouissants les faits décrits dans le rapport et rapportés par M. Hobby, délégué gouvernemental de la Nouvelle-Zélande. Encourageants dans le cas des progrès réalisés dans certains domaines, et peu réjouissants quand on connaît les défis qui restent à relever. M^{me} Barbara Byers, prenant la parole au nom des travailleurs, est venue nous rappeler des vérités difficiles comme la persistance des écarts de salaires entre hommes et femmes et des discriminations fondées sur la race ou le handicap. Regrettant que le rapport n'ait pas réellement abordé la discrimination fondée sur l'appartenance à un syndicat, elle a souligné que «cela est regrettable car c'est le moyen le plus courant qui existe de violer les droits syndicaux dans le monde entier».

Beaucoup d'entre vous nous ont apporté des précisions sur ce qui a fonctionné et sur ce qui reste à améliorer dans la législation et les institutions nationales et pour la question des femmes et du marché du travail. Nous avons tous entendu M. Louh, ministre du Travail et de la Sécurité sociale de l'Algérie, nous dire: «Il est vrai que les femmes ne représentent qu'un faible pourcentage de la population active. Cependant, leur nombre est en accroissement constant puisqu'il est passé de 933 000 en 2004 à 1 497 000 en 2006, soit un accroissement de plus de 60,5 pour cent en trois ans. Ce résultat est dû en premier à la politique éducative engagée depuis l'indépendance dans notre pays.» D'autres intervenants nous ont fait part de la persistance des inégalités en matière de carrière, de statut contractuel et de durée du travail. M. Vandamme, délégué gouvernemental de la Belgique, a battu un record avec l'information qu'il nous a donnée sur une loi nationale qui devait être modifiée le lendemain! Comme il nous l'a expliqué «C'est à partir de l'année 1989, lorsque la Belgique a créé cette Cour constitutionnelle, que le respect des droits constitutionnels d'égalité et de non-discrimination est au cœur de chaque débat parlementaire, aussi bien en matière de travail que sur n'importe quel autre sujet. ... De cette façon, cette Cour constitutionnelle est devenue un grand atout pour la Belgique afin d'atteindre un des objectifs stratégiques pour les années suivantes proposés par le rapport global, à savoir l'intégration de la non-discrimination et de l'égalité dans toute politique.»

La plupart d'entre vous se sont félicités de la qualité et de l'ampleur de ce rapport. C'est ainsi que M. Razzouk, délégué gouvernemental du Liban, l'a qualifié de «déclaration universelle des droits en matière de travail». Il faudra veiller tout particulièrement à poursuivre la recherche de sources d'information fiables et transparentes pour donner à l'échelle mondiale une image plus complète, plus dynamique, de ce volet complexe et en constante évolution de la discrimination au travail. Cette tâche serait plus simple à mener si, comme le demande M. Van Vuuren, délégué des employeurs de l'Afrique du Sud, tous les participants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs acceptaient de «fournir au Bureau les éléments qui nous permettront de mettre à jour ce rapport de manière continue, afin que nous puissions tous en tirer profit». Les représentants de l'Égypte, du Sénégal et du Soudan ont émis des doutes quant à l'exactitude de certaines sources. Le Bureau examinera de très près les informations fournies et ses sources, et veillera à ce que l'on ait, conformément au mandat du suivi de la Déclaration, une image dynamique, complète et impartiale des différents aspects de la discrimination au travail.

J'ai pris bonne note de l'échange d'idées d'une grande richesse qui est né de la discussion. Cela nous permettra d'élaborer un plan d'action pour le Conseil d'administration en novembre. Je vous suis reconnaissant de l'aide que vous nous apportez pour nous permettre de nous concentrer sur la question de l'égalité entre hommes et femmes, d'intégrer la lutte contre la discrimination dans une approche de programmes par pays de promotion du travail décent et, peut-être surtout, de renforcer les capacités des trois mandants en matière de lutte contre la discrimination au travail. Je vous remercie pour ce débat très riche que vous nous avez offert.

5. Renforcement de la capacité de l'OIT

Une tâche délicate attendait la Commission du renforcement de la capacité de l'OIT: ouvrir le débat sur les actions à mener par l'OIT pour améliorer sa propre capacité dans le contexte de la mondialisation et dans un climat international en constante évolution. Ce renforcement devra intervenir à tous les niveaux: au niveau du Bureau, pour lui permettre de mieux aider les mandants de l'OIT à défendre et promouvoir leurs intérêts; au niveau des structures de gouvernance de l'Organisation, pour leur permettre de coordonner leurs efforts; en ce qui concerne le rôle de l'OIT dans le système international; et surtout le renforcement de la capacité des mandants de l'OIT qui souhaitent atteindre l'objectif du travail décent dans leur pays. La commission a eu des débats très animés qui ont débouché sur la décision de proposer ce sujet pour l'ordre du jour de la Conférence de l'année prochaine.

Ces questions sont d'une importance fondamentale pour l'OIT et ses Membres. Je tiens à préciser que les débats ont été menés de manière constructive et sérieuse, et que tous ont pris l'engagement d'œuvrer en faveur d'un résultat défini au préalable à la prochaine session de la Conférence en 2008. Tous étaient d'avis qu'il fallait davantage de coordination entre secteurs et thèmes au BIT, ainsi qu'une approche positive du renforcement de l'intégration à l'échelle du système des Nations Unies, en appliquant le principe de l'unité d'action, qui préserve la spécificité de l'OIT, notamment au regard du tripartisme et des normes. La commission a reconnu l'énormité de ce défi et la nécessité pour l'OIT de s'exprimer clairement sur ce sujet, éventuellement sous la forme d'une déclaration.

Des consultations auront lieu avant la prochaine session de la Conférence, aussi bien pendant les sessions du Conseil d'administration qu'entre les sessions, pour débattre de ces questions. Entre autres choses, ces consultations devraient nous permettre d'avancer sur deux des questions de méthodologie qui ont été soulevées, à savoir si l'OIT doit commencer à publier des rapports périodiques sur le travail décent couvrant tous les

objectifs stratégiques, et si la Conférence doit adopter une déclaration, ou un autre type de document, qui reprendrait le consensus émergent. Quels que soient les résultats de la discussion, il y a d'ores et déjà un accord sur le fait que nous ne pouvons pas nous permettre de rester inactifs.

6. L'application des normes

Je constate avec satisfaction que la Commission de l'application des normes a conduit ses débats avec une très grande efficacité.

La séance spéciale consacrée à la question de l'application par le Myanmar de la convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930, a abouti à des conclusions solides. Je souhaite exprimer mes remerciements personnels au chargé de liaison par intérim sortant, M. Richard Horsey, pour l'excellent travail qu'il a accompli au nom de l'OIT, et je lui adresse mes meilleurs vœux de réussite pour la poursuite de sa carrière.

L'examen de l'étude d'ensemble sur l'éradication du travail forcé a mis en relief à la fois la très large ratification des deux instruments et la persistance de la pratique intolérable du travail forcé. La discussion sur les progrès accomplis en direction de l'objectif universel de l'élimination du travail forcé est encourageante. S'agissant de la condition du personnel enseignant, la commission a fait ressortir l'importance et le prestige de la coopération de l'OIT avec l'UNESCO.

La commission a consacré une semaine complète à l'examen de 25 cas d'application de conventions ratifiées. Au nombre de ceux-ci, un cas de progrès dans le domaine de la sécurité et de la santé au travail. La majorité des cas avaient trait à la liberté syndicale. Comme il est d'usage, la commission a exercé sa fonction de contrôle en ayant une discussion tripartite approfondie. Cette année, la commission a proposé l'assistance technique du Bureau dans 13 cas. Trois des gouvernements concernés ont déjà accepté la proposition de la commission. Nous savons par expérience que la mise en œuvre effective des conventions demande du temps, de la persuasion et une contribution active des mandants tripartites de l'OIT.

Je remercie la commission pour ses travaux de haute tenue et son professionnalisme.

7. Le secteur de la pêche

Comme M. Campbell, président de la Commission du secteur de la pêche, aime à dire: «la pêche est un mode de vie». C'est un secteur tout à fait particulier, avec ses activités et ses qualifications propres. En outre, le secteur de la pêche s'est mondialisé. Une norme internationale du travail spécialement consacrée au travail dans le secteur de la pêche est entièrement justifiée.

Nos travaux remontent à 2002. Nous avons essuyé quelques tempêtes et avons dû puiser loin dans nos ressources intérieures. C'est ce qui s'est passé. Je m'associe à M. van der Zwan, membre employeur de la commission, lorsqu'il déclare: «Une relation de travail efficace avait vu le jour entre les partenaires sociaux, et il y avait une volonté partagée de trouver des solutions aux problèmes qui demeuraient.» M. Sand Mortensen, vice-président travailleur de la commission, a insisté sur «l'attitude constructive» et «la volonté d'accepter les compromis» de toutes les parties qui vous ont permis de trouver un terrain d'entente et de donner vie à cette convention et à la recommandation qui l'accompagne. L'adoption des textes à une majorité écrasante témoigne de la qualité des travaux de la commission.

Notre nouveau défi maintenant est de parvenir à une large ratification de la convention dans toutes les régions. Notre détermination commune est d'améliorer les conditions de vie de la majorité des pêcheurs du monde. Je sais que nous pouvons compter sur le dialogue social pour relever ce défi.

8. Le programme et budget

L'adoption du programme et budget pour 2008-09 permettra à l'OIT de continuer à promouvoir l'Agenda du travail décent aux niveaux national, régional et mondial. Un tel résultat est en harmonie avec les discussions qui ont eu lieu à la Commission des finances des représentants gouvernementaux et au Conseil d'administration. Les deux instances ont souligné combien il importe de continuer à appuyer fermement les travaux de l'Organisation, et en particulier les programmes par pays de promotion du travail décent. Je me réjouis tout particulièrement du solide consensus dont ont fait l'objet les priorités identifiées dans le programme et budget pour 2008-09.

Je tiens à remercier toutes les délégations à la Conférence qui ont voté massivement en faveur du programme et budget pour 2008-09. Je leur suis reconnaissant de leur soutien. J'ai également pris note des explications données par plusieurs pays concernant leur vote.

Le nouveau Compte supplémentaire du budget ordinaire a reçu un large appui et a suscité un grand intérêt chez beaucoup d'entre vous. Je tiens à remercier les pays qui envisagent de renforcer l'OIT par l'intermédiaire de ce mécanisme. Un certain nombre de délégations ont évoqué la nécessité d'établir un plan de financement global pour la rénovation du bâtiment du siège et de l'ensemble des installations de l'Organisation. Je tiens à assurer à la Conférence que je continue à explorer les possibilités de financement. Je ferai rapport au Conseil d'administration à ce sujet en novembre 2007.

9. Vers un nouveau modèle de développement centré sur le travail décent

Cette Conférence s'est engagée sur un terrain entièrement nouveau. Il y a eu un temps pour les commissions et un temps pour le débat en séance plénière. Nous devons tirer les enseignements de cette approche et décider si c'est un modèle valable pour l'avenir. Je peux déjà dire que je suis particulièrement encouragé par les premiers commentaires positifs.

Cette année, nous avons assisté à une cérémonie marquante au cours de laquelle le Prix de la recherche sur le travail décent a été attribué à deux personnalités. Le professeur Carmelo Mesa-Lago a évoqué les prestations de sécurité sociale et la nécessité d'en étendre le bénéfice. Le Président Mandela a rappelé de manière émouvante le soutien de l'OIT à une nouvelle Afrique du Sud. Il a parlé du travail décent qui rend les gens dignes et de la démocratie qui libère les peuples. Avec ces quelques mots, il nous a rappelé ce à quoi nous œuvrons.

Je suis reconnaissant aux nombreux délégués qui m'ont soutenu dans mon appel à un développement fondé sur la poursuite du progrès dans les domaines économique, social et environnemental. Nous parlons ici d'un nouveau modèle de développement. Pour reprendre les paroles de M. Tabani, nous devons parvenir à montrer que nos idées marchent dans la pratique. Bon nombre d'entre vous êtes venus ici précisément pour cela. Le travail décent, ça marche. Nous devons continuer à le prouver, à prouver que le travail décent est le fondement de sociétés viables.

Permettez-moi de remercier chaleureusement chacun d'entre vous – délégués gouvernementaux, délégués des employeurs et délégués des travailleurs – de rester fermement engagés aux côtés de l'OIT.